

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 8 (1969-1970)
Heft: 33

Rubrik: Les sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

miques Ciba et Geigy, de Bâle, et la société lausannoise d'édition Rencontre. Ce nouveau groupe se dénomme « Communauté d'action pour le développement et l'information audiovisuel ». Il a pour but la diffusion et la création de films pour l'E.V.R. L'Electronic Video Recording and Reproduction, soit l'E.V.R., exploite une nouvelle invention américaine qui permet à chacun de projeter sur son écran de TV le film de son choix. C'est la télévision en cassettes, qui semble promettre à un grand avenir.

Commerce extérieur. Le commerce extérieur suisse a marqué une nouvelle extension en 1969 : 17 % aux importations et 15,3 % aux exportations. Les premières ont atteint 22.734,4 millions et les exportations 20.009,1 millions, de francs suisses bien sûr. Le solde passif de la balance commerciale s'est fixé à 2.725,3 millions, soit une augmentation de 31,3 %.

Swissair en 1969. Notre compagnie aérienne nationale a transporté 3.571.442 passagers, soit 17 % de plus qu'en 1968. Ce nombre correspond à la capacité de 5.000 trains intervalles qui, alignés l'un derrière l'autre, formeraient une chaîne de 1.600 km. Le transport du fret s'est aussi accru de 38 %, celui des envois postaux de 9 %. Actuellement, le réseau des lignes Swissair couvre 177.969 km et dessert 75 villes dans 54 pays, répartis dans les cinq parties du monde.

LES SOCIETES

UNION SUISSE DE BRUXELLES

Au cours de sa dernière séance, le comité s'est constitué pour l'année 1970, comme suit :

Président : A. BERGUER

1er Vice-Président : F. KUMMERT

2ème Vice-Président : A. GOY

Trésorier : J. ENG

Trésorier-adjoint : E. CRAUSAZ

Secrétaire : A. LINDSAY

Secrétaire des membres : J. GENTSCH

Conseillers : H. ALTHERR, R. GIROD et C. JACQUET

Membres : K. von ALLMEN, W. EHA, G. RINGELMANN.

Ci-dessous, nous avons l'avantage de vous indiquer les manifestations prévues pour le 1er semestre 1970. Il n'a pas encore été possible de fixer définitivement les dates de chacune d'elles. Elles seront directement communiquées par circulaire à ses membres.

- Samedi, 21 mars : **LOTO** à 20 h, à la Maison Suisse, avec le Swiss Junior Club.
- Mi-avril : Séance de projection de films suisses récents.
- Mercredi, 29 avril : Visite des Floralies de Gand, dans la soirée.
- Samedi, 23 mai : après-midi : concours de bowling ; soirée : souper amical en commun.
- Dimanche, 14 juin : Excursion surprise.
- Samedi, 1er août : **Fête Nationale Suisse**. Participation d'un orchestre et d'un groupe folklorique suisse.

L'Assemblée Générale a décidé de fixer la **cotisation annuelle minimale** pour les membres actifs à **150,— F.** Les membres de l'Union Suisse voudront bien régler ce montant dès que possible par virement au **C.C.P. 2137.08** de l'Union Suisse de Bruxelles.

Les personnes désireuses de faire partie de notre Société, de soutenir et de participer à ses activités, n'ont qu'à verser également le montant de 150,— F au C.C.P. indiqué ci-dessus. Elles bénéficieront ainsi de tous les avantages réservés aux membres de l'Union Suisse.

Le Comité.

SOCIETE PHILHELVIQUE DE BRUXELLES

Notre Société célèbre cette année le 111ème anniversaire de sa fondation. Il s'agit là d'une société de bienfaisance qui a pour but de venir en aide aux personnes suisses nécessiteuses de Bruxelles et environs.

Malheureusement, le nombre de ses membres diminue chaque année et elle serait très heureuse d'en acquérir de nouveaux.

Pour s'inscrire, il suffit de verser son obole (sans limite de montant) au C.C.P. 3730.70 de la Société Philhelvétique de Bruxelles, 2, rue Philippe-le-Bon, 1040 Bruxelles.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à M. J. SCHOOP, Président, ou M. E. WAHL, Trésorier.

DEUX ANNEES D'EXISTENCE DU S.J.C.

Le 7 février, nous avons fêté en compagnie d'Astérix et Obélix notre 2e anniversaire. Septante Gaulois et Gauloises se sont fendus la malle jusque 5 h (du matin).

A cette occasion d'ailleurs, nous avons tourné notre premier film, qui passera en avant-première à la Maison Suisse lors de la soirée de films, organisée par l'Union Suisse.

Cette année nous espérons vous offrir un programme plus intéressant qu'auparavant : augmenter nos contacts avec d'autres sociétés suisses ainsi qu'avec les jeunes résidant en province.

Programme :

Mars : Loto, le 21.

Avril : soirée films, avec l'Union Suisse. — Boum. — Le 11.

Mai : bowling, le 16. — 1000 km de Spa, le 16.

Juin : Excursion, le 14. — Boum, le 27.

Le 7 février se tenait également notre assemblée annuelle. Le comité pour 1970 se composera de : Président : Michael Bolle ; Secrétaires : Brigitte Strehler, Nadine Wertenschlag ; Trésorier : Peter Gantenbein ; Sport : Jean Gaeng ; Animateur : Serge Anatra.

Quant au comité de Rédaction, il reste inchangé : Christian de Trey, René Strehler, Daniel Burdet, Marco Altherr.

Notre local est ouvert tous les mercredis et samedis. Vous y serez toujours les bienvenus même si vous êtes « seniors ».

Si vous avez de 15 à 30 ans et que vous ne faites pas encore partie du S.J.C. (quel scandale !) faites-nous signe, nous vous enverrons tous les renseignements ainsi que le Ciktus (notre journal).

Pour les +30 au cœur jeune, ils peuvent toujours s'exhiber sur notre piste de danse en se faisant membre d'honneur.

Cotisations : 15-30 : membres actifs : 100 F ; +30 : membres d'honneur : le même prix : 100 F.

Paiement : Société Générale de Banque, C.C.P. 261, Agence Meiser, Compte n° 444043 du S.J.C.

Secrétariat : Brigitte Strehler, 66, rue Verbist - 1030 Bruxelles - Tél. 17.73.86.

Le Comité.

SOCIETE SUISSE DE VERVIERS

Le 2 décembre 1969, Pierre Geiger, fils d'Herman Geiger, pilote des Glaciers, a donné, sous les auspices de l'Exploration du Monde, une conférence filmée sur la vie de son illustre père. Cette conférence avait pour cadre le grand Théâtre de Verviers. Pierre Geiger, qui parlait devant une salle archicomble, recueillit ainsi un très gros succès. Mais après sa causerie, une très grande surprise attendait l'orateur. En effet, la Société Suisse de Verviers y compris Madame et Monsieur Meng, propriétaire du Grand Hôtel à Verviers et grand patriote de surcroît, avaient mis sur pied une vibrante manifestation en son honneur. Le grand hall de l'hôtel, par les soins de Madame et Monsieur Meng, avait été décoré d'un grand drapeau suisse et de vases du Valais de toute beauté. Le décor vraiment était impressionnant. Une assistance nombreuse avait répondu à l'invitation de la famille Meng, parmi laquelle Madame et Monsieur Albert Merz, Président de la Société Suisse de Verviers. Après le discours du Président, on entendit l'Hymne Suisse, exécuté en hommage au regretté pilote des Alpes, Hermann Geiger. L'hymne fut écouté dans un silence religieux. Puis M. Merz remit à M. Geiger, au nom de la Société Suisse de Verviers, une navette et une bobine de laine, attributs industriels de Verviers, en souvenir de son passage dans cette ville. Et, bien entendu, les couleurs de la bonne ville de Verviers étaient représentées dans ce souvenir. Au cours de son discours, M. Merz fit l'éloge des qualités du grand pilote suisse, de son audace et de sa virtuosité. Il mit l'accent sur l'œuvre magnifique qu'il avait poursuivie, secourir les accidentés de la montagne. M. Merz fit aussi allusion à la belle et noble figure d'Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, se penchant sur les blessés jonchant les champs de bataille et la compara à celle de Hermann Geiger se penchant, lui, sur les accidentés de la montagne. Deux clichés de tragédies différentes dans leur origine, note l'orateur, mais rapprochées dans leurs conséquences meurtrières et qui donneront lieu à même générosité, même dévouement, même abnégation.

La famille Meng reçut ses invités très généreusement, très dignement ; on peut même écrire que la réception fut grandiose. Et la plupart de ceux-ci rentrèrent chez eux aux petites heures.

Ce fut pour Pierre Geiger, comme il l'a d'ailleurs affirmé, une soirée inoubliable, où le fendant et le Dôle fut servi à profusion, de même que le ramequin et la viande des Grisons !

A.M.

ALLEGEMENTS CONCERNANT LE CONTROLE MILITAIRE POUR LES SUISSES A L'ETRANGER

A la fin de l'année 1969, le Conseil fédéral a approuvé un nouveau règlement du contrôle militaire qui entrera en vigueur le 1er mai 1970 et apportera à nos compatriotes de l'étranger toute une série d'améliorations.

Les principaux points sont les suivants :

1. A l'avenir les Suisses de l'étranger recevront un **livret de service** uniquement s'ils s'annoncent volontairement pour le service militaire en Suisse ou s'ils sont assujettis au paiement de la taxe d'exemption.
2. Ne devront **s'annoncer** que les Suisses de l'étranger qui ont été recrutés, qui sont incorporés militairement ou qui sont assujettis au paiement de la taxe d'exemption du service militaire.
3. Le **congé militaire pour séjour à l'étranger** est valable en règle générale pour toute la durée du séjour à l'étranger. Il n'est donc plus nécessaire de renouveler le congé tous les deux ans.
4. Les Suisses de l'étranger tenus de s'annoncer et de servir, qui **séjourneront en Suisse temporairement** et sans prendre de domicile, sont libérés de l'obligation de s'annoncer et de servir pour autant que leur séjour ne dépasse pas un mois. S'il dépasse cette durée ils peuvent demander une dispense valable jusqu'à trois mois et dans certains cas plus longtemps encore.

Grâce à ces prescriptions une partie de la requête de la Commission des Suisses de l'étranger dans le domaine militaire est déjà agréée. Cette amélioration va certainement considérablement contribuer à simplifier les relations entre les Suisses de l'étranger et les consulats dans le domaine militaire. La Commission des Suisses de l'étranger continue naturellement à appuyer la seconde partie de sa requête, à savoir la suppression de la taxe d'exemption du service militaire.

Tous nos compatriotes qui désirent d'autres renseignements sur cet important sujet sont priés de s'adresser à leur consulat où l'on pourra leur donner des réponses directes et précises.

PROCHAIN COURRIER :

Parution prévue mi-juin 1970. Articles et communications à envoyer au plus tard le 25 mai 1970.

LE COURRIER SUISSE

Rue Philippe-le-Bon 2 - 1040 Bruxelles. C.C.P. n° 387.48.

Editeur responsable :

J. PIERREHUMBERT, Bd. Gén. Wahis 256 - 1030 Bruxelles.

Commission de rédaction : A. BERGUER et J. PIERREHUMBERT ; Collaborateur : J. AMANN.

Imprimerie : Efbé, chaussée de Mons 623 - 1070 Bruxelles.